



SNUipp -FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.

Lundi 8 septembre 2014

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Adhérer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

SOMMAIRE

1) Circulaires IEN Rythmes et fonctionnement

2) Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)

3) Horaires des écoles rentrée 2014 validés lors du CDEN du 26 juin 2014

4) Mes heures de travail : cela compte !

5) 14ème Université d'automne du SNUipp-FSU

6) Décharge d'APC des directeurs d'école

7) Plus de maîtres que de classes : à l'épreuve de la pratique

1) Circulaires IEN Rythmes et fonctionnement

Pour cette rentrée, plusieurs IEN, dans leurs premières circulaires, donnent des consignes plus ou moins fermées pour la nouvelle organisation du temps scolaire. (Récrés, emploi du temps de la journée, ...)

Nous rappelons ici qu'il ne peut s'agir que de préconisations. Les équipes et les enseignants restent maîtres de tous ces sujets. La DSDEN nous l'a confirmé.

« La récréation **pourra** être supprimée l'après-midi, si le temps de classe est réduit à deux heures ou moins » : c'est à chaque équipe, voire chaque enseignant, d'en décider.

Il en est de même pour l'organisation de la journée et de la semaine, entre autre la répartition des matières.

N'hésitez pas à nous faire part de toute pression exagérée.

2) Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)

L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) est une aide non remboursable, contribuant à la prise en charge des dépenses engagées au titre du premier mois de loyer (y compris provision pour charge, frais d'agence et de bail, dépôt de garantie, frais de déménagement), dans le cas d'une location faisant suite à un recrutement dans la fonction publique de l'État.

L'AIP concerne les fonctionnaires stagiaires ou titulaires ayant réussi un concours, les agents handicapés recrutés par la voie contractuelle et les agents recrutés par la voie du PACTE.

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3312>

3) Horaires des écoles rentrée 2014 validés lors du CDEN du 26 juin 2014

Pour les remplaçants surtout, voici la liste des écoles du département avec leurs horaires.
Attention, certaines écoles ont encore changé d'horaires !

Les listes ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3292>

4) Mes heures de travail : cela compte !

Avec la mise en place de rythmes différents selon les communes, le temps de travail de remplaçants et des compléments de service peut dépasser les 24 heures hebdomadaires. Ces heures effectuées en plus donnent droit à un temps de récupération. Elles doivent donc être toutes comptabilisées précisément pour être ensuite toutes récupérées.

Personne ne doit rester isolé face à l'administration.

Le SNUipp-FSU met donc à votre disposition un petit tableur qui vous permet de tenir à jour facilement vos heures de service. Avec cet outil, vous êtes au fait de votre situation.

Les tableurs ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3315>

5) 14ème Université d'automne du SNUipp-FSU

Les 17, 18 et 19 octobre prochains, Port Leucate, en bord de méditerranée, accueillera à nouveau l'université d'automne du SNUipp-FSU, rendez-vous incontournable de l'école primaire. En réunissant chercheurs et enseignants, le SNUipp-FSU, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et la MGEN, souhaite agiter et alimenter la réflexion professionnelle avec l'ambition de participer à la transformation d'une école en quête de la réussite de tous les élèves.

Programme et inscription ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3316>

6) Décharge d'APC des directeurs d'école

Les directeurs bénéficient, à la rentrée scolaire 2014, d'une décharge sur le service de trente-six heures d'APC, définie comme suit :

- ▶ Ecoles de 1 et 2 classes : décharge de 6 heures d'APC ;
- ▶ Ecoles de 3 et 4 classes : décharge de 18 heures d'APC ;
- ▶ Ecoles de 5 classes et + : décharge des 36 heures d'APC.

La circulaire : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3313>

7) Plus de maîtres que de classes : à l'épreuve de la pratique

En place depuis un an maintenant, ce dispositif (slogan historique du SNUipp-FSU) est soumis au regard d'un « Fenêtre Sur Cours » spécial.

Vous le trouverez ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3314>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>